

Décision du Bureau de la Chambre Nationale des Commissaires de justice

N° SPE - 2025-01 du 14 janvier 2025

Par décision du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice, en date du 14 janvier 2025, prise en application de l'article 34 du décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 modifié par le décret n°2024-1049 du 21 novembre 2024

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation « **Administration judiciaire de la preuve** » prévue à l'arrêté du 23 janvier 2023 est composé comme suit, en application de l'article 34 du décret n°2019-1185 du 15 novembre 2019 :

I-Titulaires

Monsieur Claude BRENNER, professeur des universités à l'université Paris-Panthéon-Assas, président ;
Madame Sylvie SCHLANGER, avocate générale près la cour d'appel de Paris ;
Maître Sylvian DOROL, commissaire de justice à Neuilly sur Seine.

II-Suppléants

Monsieur Rudy LAHER, Professeur des universités à l'université de Limoges ;
Madame Hélène FILLIOL, Conseillère à la chambre sociale de la Cour de cassation ;
Maître Sandrine DESSAGNES, Commissaire de justice à Rochefort.

III – Durée

Le président et les membres du jury sont désignés pour une période de trois ans, renouvelable deux fois. Toutefois, si un membre du jury vient à cesser ses fonctions avant l'expiration de la durée normale de son mandat, il est pourvu, dans le délai de trois mois, à son remplacement. En ce cas, les fonctions du nouveau membre expirent à la date à laquelle auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

Benoit SANTOIRE

Président de la Chambre nationale des commissaires de justice